

N° 5055

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

PROJET DE LOI

relatif à la construction d'un Centre de Musique Amplifiée sur la
Friche Industrielle de Belval-Ouest à Esch-sur-Alzette

* * *

(Dépôt: le 21.11.2002)

SOMMAIRE:

	<i>page</i>
1) Arrêté Grand-Ducal de dépôt (14.11.2002)	1
2) Texte du projet de loi	2
3) Exposé des motifs.....	2
4) Fiche financière	21

*

ARRETE GRAND-DUCAL DE DEPOT

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre des Travaux Publics et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Article unique.– Notre Ministre des Travaux Publics est autorisée à déposer en Notre nom à la Chambre des Députés le projet de loi relatif à la construction d'un Centre de Musique Amplifiée sur la Friche Industrielle de Belval-Ouest à Esch-sur-Alzette.

Palais de Luxembourg, le 14 novembre 2002

La Ministre des Travaux Publics,

Erna HENNICOT-SCHOEPGES

HENRI

*

TEXTE DU PROJET DE LOI

Art. 1er.– Le Gouvernement est autorisé à faire procéder à la construction d'un centre de musique amplifiée sur la friche industrielle de Belval-Ouest à Esch/Alzette.

Art. 2.– Les dépenses engagées au titre du projet visé à l'article 1er ne peuvent pas dépasser le montant de 29.623.000.– €. Ce montant correspond à la valeur 554,26 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1.4.2002 déduction faite des dépenses déjà engagées par le pouvoir adjudicateur, ce montant est adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.

Art. 3.– Les travaux sont réalisés par l'Etablissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest à charge des crédits mis à la disposition de ce dernier dans les conditions et suivant les modalités prévues à l'article 3 de la loi du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest.

*

EXPOSE DES MOTIFS

A) PARTIE ADMINISTRATIVE

I. Considérations générales

Historique du projet

Le projet de construction d'une salle de concerts pour jeunes est d'actualité depuis la fin des années 1970, une infrastructure pouvant accueillir en toute commodité et en toute sécurité des spectacles atteignant ou dépassant une certaine ampleur faisant défaut depuis longue date.

En sa séance du 5 mars 1999, le Conseil de Gouvernement a adopté le projet de loi relatif à la construction d'une salle de concerts pour jeunes sur la friche industrielle de Belval-Ouest à Esch/Alzette. Ce projet prévoyait l'installation de la salle de concerts dans la halle des soufflantes construite vers 1912 avec une remise en état sommaire de la moitié de la halle. Le but du projet était de concilier les exigences actuelles d'une salle de concerts pour musique amplifiée avec les objectifs d'une démarche de conservation architecturale et culturelle. Il s'agissait donc de garantir l'organisation et le déroulement d'événements musicaux et culturels dans des conditions adéquates sans dénaturer l'espace du lieu. Une solution de compromis a été proposée avec une intervention minimale consistant à utiliser l'ouvrage tel qu'il est dans son volume et son apparence comme coulisse des événements musicaux et de n'y pourvoir qu'aux aménagements fonctionnels indispensables, mais mobiles.

Or, ce projet a été abandonné ne donnant point satisfaction à plusieurs égards:

- le problème des propriétés n'était pas réglé;
- le projet ne prévoyait qu'une remise en état de la moitié de la halle, partant la pérennité du bâtiment n'était pas assurée;
- pour les aménagements extérieurs et la desserte d'infrastructure, aucune prévision budgétaire n'avait été faite;
- l'infrastructure projetée ne répondait pas à tous les besoins du secteur de musique visé.

Compte tenu de ces réflexions, le projet de réaffectation de la halle des soufflantes pour les besoins de la salle de concerts fut abandonné et il fut décidé de construire un nouveau bâtiment.

Aussi le terme de „musique pour jeunes“, employé jusqu'alors pour désigner le genre de spectacles de la nouvelle salle de concerts, fut-il remplacé par „musique amplifiée“, terme plus précis et plus ouvert à la fois. En effet, bien que le nouveau Centre de Musique vise toujours un public jeune, la musique amplifiée n'est pas une question d'âge et ne se limitera point à un genre précis de spectacles.

Bien au contraire, le nouvel équipement s'adresse à un grand public diversifié et proposera tout genre de manifestations croisant le secteur des musiques amplifiées.

Le contexte

Le projet de réalisation d'un Centre de Musique Amplifiée s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de grands projets culturels structurants au Grand-Duché de Luxembourg. Cette politique a plusieurs objectifs:

- affirmer l'identité culturelle nationale tout en assurant une ouverture aux courants créatifs extérieurs; les outils culturels nouveaux programmés au Luxembourg devant accorder une part importante à la production d'événements artistiques de grande qualité conçus en collaboration avec des créateurs nationaux et internationaux;
- affirmer la notoriété du Luxembourg dans le contexte des nations européennes; le pays est encore trop souvent assimilé à la seule image de sa réussite financière, alors qu'aucune position économique ne peut être aujourd'hui pérenne sans le déploiement d'une stratégie d'image passant par un ensemble de processus de valorisation: il s'agit de la reconnaissance du Luxembourg en matière de capacité créative;
- développer des spécificités réelles pour chaque projet: au-delà des besoins auxquels il doit satisfaire, chaque projet doit être perçu par le public comme unique et irremplaçable; il convient en effet de se garder de tout risque de banalisation des projets par défaut de réflexion sur leur positionnement et de sous-fréquentation qui en découlerait.

C'est dans ce contexte que le projet d'un Centre de Musique se propose de répondre aux besoins et attentes en matière de *diffusion* et de *services* pour le public et les artistes des musiques amplifiées.

L'état des lieux

L'état des lieux des espaces d'accueil pour les musiques amplifiées au Luxembourg a pu être approché de deux points de vue:

1. Les espaces de diffusion

Il existe divers lieux d'accueil de spectacles de musiques amplifiées sur le territoire national comme à l'étranger proche:

a) Sur le territoire national

On peut recenser un certain nombre de salles au Luxembourg – e. a. à Differdange, Remich, Ettelbruck, Esch/Alzette, Luxembourg – dont seule une partie peut être considérée comme dédiée à la diffusion de spectacles („Kulturfabrik“, „Den Atelier“). La plupart des autres lieux sont des salles de sports ou des patinoires, des espaces pour foires, des halls polyvalents.

Les capacités sont très variables selon les types de lieux:

- de 2.000 à 5.000 personnes pour les espaces sportifs et pour l'espace des Foires Internationales du Kirchberg;
- de 600 à 1.200 personnes pour les autres lieux, à l'exception du „Hall du Deich“ à Ettelbruck (1.500 à 2.000 personnes).

Nombre de ces lieux présentent d'importants problèmes touchant tant à des aspects de fonctionnement que de confort et de sécurité:

- confort insuffisant des spectateurs: ventilation, ambiance climatique, ...;
- absence d'espaces essentiels pour l'accueil et le travail des artistes et techniciens: loges, sanitaires, catering, ...;
- espaces logistiques quasiment inexistantes: ateliers, espaces de transit pour livraisons, stockages, ...;
- infrastructure scénique limitée voire inadaptée: espaces scéniques insuffisamment dimensionnés ou d'une forme inadaptée aux besoins, équipements scéniques insuffisants, puissances disponibles limitées;
- acoustique inadéquate aux types de musiques diffusées;
- sécurité: réglementation fréquemment non respectée.

Il existe ainsi un véritable besoin d'*espaces spécifiques de diffusion de musiques amplifiées* dotés de l'ensemble des infrastructures fonctionnelles usuelles.

b) *A l'étranger*

Quelques salles se détachent, pouvant être listées selon leur distance par rapport à Luxembourg:

- *A proximité immédiate*
 - la salle „Galaxie“ à Amnéville, grande salle offrant de 7.000 à 12.000 places, selon diverses variantes de répartition assis/debout;
- *A Sarrebruck*
 - la „Neufang Kulturfabrik“: 1.200 places debout;
- *A Nancy*
 - le „Zénith“: 1.200 à 5.000 places assises selon l'implantation de la scène;
- *A Strasbourg*
 - le „Hall du Rhénus“: salle polyvalente (spectacles, sports, congrès) d'une capacité variant de 1.500 à 6.000 places selon l'utilisation;
 - la „Laiterie“: lieu comportant deux salles de 550 places (debout) et 190 places (debout). On notera que la Communauté urbaine de Strasbourg vient d'engager un projet de „Palais des Sports et des Spectacles“ disposant de deux salles respectivement de 3.000 et 9.000 places, dont l'ouverture est envisagée pour l'horizon 2006/2007. Cet équipement sera doté de moyens techniques et scéniques de haut niveau.

2. Les espaces de travail

La vie musicale au Grand-Duché a fait l'objet d'un inventaire par l'association Backline! et se révèle particulièrement riche:

- le nombre d'heures de répétition annuelles en dehors des écoles de musique a été estimé à plus de 36.000;
- le nombre de jeunes musiciens actifs sous la forme de groupes amateurs est d'environ 350;
- le taux d'équipement de ces groupes est élevé.

Les espaces de travail utilisés par ces groupes pour leurs répétitions sont totalement inadaptés aux besoins. Il s'agit pour l'essentiel de caves, greniers, ..., posant des problèmes tant de surface, de confort, de salubrité, que techniques et d'acoustique (acoustique interne, absence de protection de l'environnement) causant le plus souvent des nuisances au voisinage.

Ces groupes ne disposent en outre:

- d'aucun support d'information, de formation et de préparation à la vie professionnelle: „des talents qui connaissent certes le maniement de leurs instruments, mais malheureusement pas suffisamment les exigences des différents métiers artistiques“;
- d'aucun lieu d'enregistrement pour la réalisation d'outils promotionnels à un coût abordable pour des amateurs.

La réalisation d'un *centre de ressources* adapté aux groupes amateurs et semi-professionnels est par conséquent indispensable.

La construction du Centre de Musique à Esch-Belval s'intégrera harmonieusement dans le cadre des infrastructures à vocation culturelle existantes ou en voie de réalisation:

- le Centre national sportif et culturel „d'Coque“ à Luxembourg-Kirchberg pouvant recevoir jusqu'à 8.000 spectateurs;
- la grande Salle Philharmonique à Luxembourg-Kirchberg;
- le Centre culturel „Kulturfabrik“ à Esch/Alzette,

pour ne nommer que quelques projets d'envergure nationale ou régionale.

Ainsi notre pays sera-t-il doté d'infrastructures culturelles importantes permettant à un public nombreux d'assister en toute commodité et en toute sécurité à des manifestations atteignant ou dépassant une certaine ampleur dans les domaines musicaux les plus divers, contribuant ainsi largement au rayonnement culturel du Grand-Duché au-delà des frontières.

II. Le projet culturel et artistique

A) *Les objectifs*

• *Objectifs généraux*

Le Centre de Musique se définit à la fois comme un lieu de spectacles, de pratique artistique, de répétition, de création, un lieu de rencontre, d'information, d'échanges et de réflexion, un espace d'expérimentation et d'encouragement à l'initiative.

Le Centre de Musique sera consacré à toutes les formes d'expressions croisant les musiques amplifiées et s'adressera à un large public diversifié en accueillant des musiciens professionnels aussi bien qu'amateurs.

Il aura comme objectifs:

- de créer l'environnement le plus favorable possible pour le développement et l'exécution de concerts-spectacles et de projets artistiques de musiciens et de groupes internationaux et nationaux;
- de favoriser la rencontre et les croisements entre public et artistes dans un espace adapté à un mode d'échange convivial;
- de faciliter les processus d'émergence et de création artistique musicale par des formules adaptées de diffusion, de production, d'accompagnement et de formation;
- de contribuer au niveau national à l'aide à la professionnalisation des artistes et des acteurs du secteur ainsi qu'à leur insertion professionnelle;
- de créer une dynamique privilégiant le travail en réseau à tous les niveaux – national, régional et international, favorisant ainsi des synergies entre les différents acteurs culturels;
- d'encourager et d'accompagner les initiatives transdisciplinaires;
- de contribuer à l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication comme outil de création artistique et comme outil de diffusion de programmes culturels;
- de contribuer au rayonnement culturel du Grand-Duché au-delà des frontières.

Pour répondre à ces attentes, il convient de créer des espaces de nature différente:

- un équipement de deux salles de spectacles professionnelles inséré dans le circuit international des grandes salles de concerts de musiques amplifiées;
- un équipement pour le travail de création de groupes professionnels et amateurs, – salles de répétitions, studio d'enregistrements, centre de ressources (formation et information);
- un espace de convivialité, de rencontres et d'échanges.

• *Médiation*

Le Centre de Musique sera à l'écoute des besoins et attentes du public, des artistes, des professionnels du métier et sera vigilant à l'évolution des pratiques musicales et des technologies y afférentes. Les liens entre les différents acteurs se concrétiseront dans le cadre des missions confiées et plus précisément:

Entre le public et les artistes

- par la mise à disposition d'une infrastructure appropriée;
- par la programmation d'artistes de notoriété différente allant des plus connus à la découverte de nouveaux artistes et courants artistiques, répondant ainsi aux attentes d'un public large;
- par des choix artistiques prenant en compte l'actualité musicale, mais aussi les formes artistiques plus novatrices, la pluralité culturelle, permettant des rencontres publics/artistes variées;
- par des propositions artistiques transdisciplinaires (son, image, mouvement) et/ou des prestations artistiques diverses (concerts, performances, expositions), qui, faites au même moment dans un même lieu, favoriseront le croisement de publics de différentes disciplines, c.-à-d. représentant un nouveau potentiel d'usagers du Centre de Musique.

Entre l'artiste et les professionnels du métier

- par le soutien à la création;

- par la mise en place de résidences d’artistes;
- par la mise en place de dispositifs d’accompagnement et de formation.

• *Implications: nationale, régionale, européenne*

Le Centre de Musique s’engagera aux côtés de différents réseaux, soit d’organiseurs de concerts, soit de centres de ressources, tant au niveau national que régional et international. De même, il privilégiera le contact entre les divers acteurs (producteurs de spectacles, agents, universités, ...) en vue de la concertation et du partenariat dans les domaines les plus variés.

Source de propositions et d’échanges, la participation à ces réseaux est prépondérante dans l’activité du lieu. Elle permet la visibilité du projet au niveau national, mais permet aussi de suivre l’évolution des pratiques, de réfléchir sur les problématiques artistiques de découverte, d’innovation, de création et de formation. Elle permet également de participer à la réflexion générale de ce secteur de musique et de collaborer avec d’autres structures.

Le travail d’identification et de recensement préalable engendra un ensemble d’actions concrètes favorisant le rassemblement et la sensibilisation au niveau national aussi bien qu’international d’acteurs impliqués à différents échelons dans le développement de ces musiques. Le Centre de Musique participera à la mise en place de nouvelles actions en faveur des musiques amplifiées, à la mutualisation des moyens, mais également à la visibilité d’initiatives déjà menées auparavant par différentes associations et différents équipements impliqués dans la diffusion, l’information, la création et la formation sur le secteur de ces musiques.

Des coopérations entre des structures transfrontalières pourront aboutir à des échanges d’artistes, des coproductions, des programmations croisées. Elles faciliteront la circulation des artistes et du public, la mise en place de résidences et la création d’une base de données d’artistes dans le souci d’une meilleure connaissance des pratiques artistiques et culturelles des autres pays.

B) Les missions

• *Diffusion*

La première mission du Centre de Musique sera de mettre à disposition une infrastructure de salles répondant aux exigences des grandes salles internationales et d’organiser des spectacles avec des artistes de renommée internationale susceptibles d’attirer un grand public d’une part, d’autre part d’organiser des manifestations musicales ou interdisciplinaires visant des publics cibles diversifiés.

Le Centre de Musique s’intéressera dans sa programmation à toutes les formes d’expressions croisant les musiques amplifiées et sera attentif à tout nouveau mode d’expression artistique.

Il favorisera la rencontre entre le public et les artistes dans un espace adapté à un mode d’échange convivial en proposant une programmation éclectique.

• *Production*

Le Centre de Musique apportera les outils nécessaires au processus de création par la mise à disposition d’espaces de diffusion, de répétitions et d’enregistrements, mais également par la mise à disposition d’outils multimédias (vidéos-projections, musique assistée par ordinateur, etc.). La grande salle doit par ailleurs prévoir des équipements techniques pour des enregistrements.

Le Centre de Musique favorisera les rencontres entre des artistes de disciplines différentes en vue de créations collectives.

• *Répétition*

Le Centre de Musique permettra aux groupes de travailler dans des espaces adaptés à la répétition de groupes amplifiés ou acoustiques.

Il permettra, grâce à des espaces différents, la rencontre entre musiciens amateurs et professionnels.

Il incitera les musiciens à se former et à progresser, tant sur le plan technique qu’artistique. La proximité immédiate de la salle de spectacles permettra en outre de travailler la mise en espace du spectacle.

La répétition aura un lien direct avec le centre de ressources. En effet, le temps de la répétition est également un moment où les musiciens traitent des questions d'ordre promotionnel, c.-à-d. de la prospection des concerts à l'enregistrement de documents sonores, en passant par l'organisation d'une tournée.

• *Encadrement/Ressources*

Le Centre de Musique développera, au sein de son centre de ressources, des formules adaptées aux besoins d'information et d'orientation des groupes de musiques amplifiées et d'artistes multimédias.

Il apportera aux musiciens les réponses leur permettant de résoudre les différents problèmes rencontrés au quotidien. En effet, les difficultés d'accès à l'information et aux moyens logistiques adaptés, comme le manque de formation artistique et technique, sont souvent des freins au développement de projets musicaux, et peuvent parfois empêcher toute perspective d'avenir.

Il orientera les groupes de musiques amplifiées en fonction de leur projet artistique, de leur parcours, de leur niveau ou de leur ambition vers des dispositifs de promotion, d'accompagnement et/ou de formations.

Il créera un environnement favorable à la réalisation des projets artistiques des musiciens, que ceux-ci se situent dans une démarche de pratiques amateurs ou de recherche de professionnalisation.

Il proposera et/ou organisera des colloques ou séminaires de travail sur des thèmes en lien avec ces missions.

Le patronage d'un artiste de grande renommée favorisera le rayonnement du centre de ressources soutenant les jeunes artistes professionnels ou en voie de professionnalisation.

• *Formation*

Le Centre de Musique soutiendra le professionnalisme des musiciens luxembourgeois en les mettant en contact avec des groupes de renommée internationale. Le Centre de Musique pourra p. ex. proposer à des groupes internationaux de commencer leur tournée à Esch-Belval en leur mettant à disposition des salles de répétitions tout en leur demandant d'être disponibles pour un échange avec des musiciens luxembourgeois en voie de professionnalisation.

En outre le Centre de Musique mettra en place, en partenariat avec d'autres organismes spécialisés et les institutions existantes, des formations techniques, instrumentales, de musique assistée par ordinateur, etc. Ces formations doivent toutes être considérées comme appui aux dispositifs d'accompagnement qui seront proposés dans l'équipement.

III. Définition des besoins en espaces

A) *Positionnement du Centre de Musique*

L'inadéquation des lieux existants sur le territoire du Grand-Duché à la diffusion de spectacles de musiques amplifiées conduit à envisager la réalisation d'un équipement répondant à ces besoins.

Il convient tout d'abord de situer ce projet dans le contexte culturel et économique régional. La région transfrontalière est en effet déjà dotée d'équipements de cette nature, parmi lesquels se détache la salle „Galaxie“ d'Amnéville, bien positionnée sur le circuit et bénéficiant d'un franc succès.

Plusieurs facteurs entrent en jeu dans la renommée et dans l'attractivité d'une salle de spectacles:

- sa localisation et son accessibilité;
- son offre de confort visuel et acoustique pour le public;
- son offre technique et ses niveaux de performances pour les artistes (plateau technique, acoustique, ...);
- la renommée qu'elle a su acquérir sur son seul nom comme sur celui de son implantation.

De ce point de vue, la salle d'Amnéville sera amenée à subir dans quelques années la concurrence du futur „Palais des Sports et des Spectacles“ de Strasbourg. Cet équipement, qui sera doté de moyens de haut niveau, implanté dans une „capitale“ européenne renommée, disposera d'une force d'attraction, tant pour les producteurs que pour les publics, telle que le paysage de l'offre va se modifier profondément.

Une fenêtre d'opportunité pourrait alors se présenter pour la réalisation d'un équipement au Grand-Duché faisant fonction de complément aux structures de la région Sarre-Lor-Lux, notamment Amnéville, Nancy et Sarrebruck. Il existe en effet une forte demande qui n'est pas actuellement satisfaite par les structures existantes pour des jauges inférieures.

L'examen des chiffres de fréquentation des principaux concerts et spectacles *d'artistes professionnels* organisés sur le territoire du Grand-Duché ces dernières années met en évidence que, une fois exclus les concerts exceptionnels ainsi que les manifestations qui avaient été organisées lors de l'année culturelle (Rolling Stones, Carreras, ...):

- *le nombre maximal* de spectateurs ressort à *5.000 personnes* (cas très rares) ;
- les spectacles accueillant jusqu'à 3.000-4.000 personnes représentent environ 85% des concerts;
- *la moyenne* de spectateurs par concert est de environ *2.250 personnes*.

Si l'on considère que la création d'un nouvel équipement répondant aux nécessités fonctionnelles et de confort liées à la diffusion de spectacles de musiques amplifiées, avec une orientation internationale et doté de moyens constituant un soutien au développement de ces musiques (centre de ressources), on peut envisager raisonnablement un accroissement de la fréquentation moyenne de l'ordre de 20% à 30%.

Un concept de salle fonctionnant avec une *configuration modulable*, avec une possibilité de répartition de jauge entre places assises et places debout, permettrait de prendre en compte les spectacles accueillant de 1.000 jusqu'à 4.000 personnes. Selon les spectacles, la partie modulable pourra être affectée en totalité ou en partie à des places debout.

Les spectacles de plus grande envergure trouveront un accueil favorable dans le nouveau centre sportif et culturel à Luxembourg-Kirchberg.

Les artistes et groupes amateurs ou semi-professionnels ne seront pas à même de drainer des effectifs de publics aussi importants que ceux que permettra d'accueillir la grande salle présentée ci-dessus. La réduction de la jauge d'une grande salle, même à l'aide de parois ou systèmes mobiles sophistiqués, présente des limites.

Il n'est ainsi pas possible d'envisager de donner des spectacles ou d'accueillir des manifestations type club, cabaret pour des effectifs de moins de 500 personnes dans la salle présentée ci-avant.

Il faudra donc compléter cet équipement par une salle offrant cette capacité. Elle sera réalisée à fond plat c.-à-d. sans gradins afin de satisfaire aux différents usages possibles.

B) Fonctionnement général de l'équipement

Dédié aux musiques amplifiées, le Centre de Musique devra offrir un cadre d'utilisation très souple, ouvert à toutes les formes que peuvent prendre ces musiques et ouvert à un large public. Le futur équipement ne sera pourtant pas réduit à sa seule fonction de diffusion, mais il aura un spectre fonctionnel très large. Il s'offre comme un lieu de diffusion, de création, d'information, de rencontre, d'échange, d'information et de formation à un public diversifié.

L'ensemble de ces paramètres programmatiques définit un équipement complexe et „exigeant“ en termes d'organisation spatiale. Cela oblige à une articulation précise entre les différentes fonctions du Centre de Musique, variables selon la programmation artistique et culturelle, afin d'assurer le niveau de performance attendu dans le cadre d'une économie des moyens globaux.

• Accueil général

L'ensemble accueil/foyer et café-brasserie/commerce tient un rôle structurant et stratégique au sein de l'équipement. Au-delà de la fonction primaire d'introduction et d'accueil, il s'agit de créer ici un lieu de convivialité, de rencontre et d'échange ouvert au grand public quotidiennement.

L'ensemble accueil/foyer et café-brasserie/commerce conduit directement aux salles de spectacles et au centre de ressources. Il dessert également les services internes (gestion).

Accueil/foyer

L'accueil/foyer n'est pas seulement le passage obligé vers les différents locaux publics, mais aussi le lieu de convergence de ces différentes attributions grâce à sa position centrale.

Au-delà de sa qualité architecturale et plastique attendue, le foyer participe d'abord au fonctionnement général de l'établissement. C'est en cela qu'il s'agit d'une exigence programmatique. Cet espace sera en continuité visuelle et spatiale avec le café-brasserie/commerce.

Café-brasserie/commerce

L'espace café-brasserie sera un lieu ouvert à tout public, propice pour les rencontres, les discussions, la détente et le divertissement. Largement ouvert sur l'extérieur (accès r.-d.-ch., terrasse), il installe l'équipement dans son contexte urbain et est autonome par rapport au Centre de Musique. Son accès est libre même les soirs de concerts.

Pendant les pauses-concerts, le débit boissons sera soutenu par des comptoirs mobiles dans le foyer.

A l'espace café-brasserie se rattache un espace commercialisant des produits en rapport avec la musique et les manifestations du Centre de Musique.

• *Diffusion*

Afin d'offrir des conditions de diffusion à la fois performantes et souples, en adéquation avec la programmation artistique prévue, l'équipement disposera de deux salles distinctes.

Les potentialités techniques, scénographiques et spatiales de chaque lieu ainsi que les combinaisons d'utilisation possibles, permettent de répondre à un panel de jauges de 500 à 4.000 places.

Les deux salles de spectacles seront directement accessibles depuis le foyer.

La grande salle à 4.000 places est dédiée à la diffusion de grands concerts et spectacles. Cette salle pourra être variablement aménagée au moyen de gradins amovibles pour 1.500 places assise installée en fond de salle, laissant 2.500 places debout. Et permettant par ailleurs un aménagement pour 3.000 places assises. Des emplacements réservés pour handicapés seront à disposition.

La salle est pourvue d'un équipement adapté à des usages multiples. La scène est dimensionnée pour permettre de recevoir des spectacles intégrant musique, danse et/ou des éléments de théâtre, projections d'images et de films, tout en garantissant une bonne visibilité aux spectateurs. Pour conserver une souplesse d'utilisation, la scène est réalisée à l'aide de praticables permettant de varier la hauteur de la scène, sa taille et sa configuration et son emplacement.

La jauge de la salle pourra être par ailleurs moduler par le positionnement flexible de rideaux de séparation.

La petite salle à 500 places est destinée à la découverte par le public d'artistes moins connus ou peu médiatisés ainsi que de nouveaux courants artistiques.

Elle accueillera également des concerts d'artistes amateurs en voie de professionnalisation. En ce sens, la fonction de la petite salle entre dans le processus de formation et de sensibilisation en relation avec les studios destinés en partie à la pratique amateur. C'est une salle de proximité qui a un rôle très important au sein de l'équipement. La dimension de la salle et la configuration doivent permettre une grande complicité entre le public et les artistes.

Prévue pour une utilisation en station debout et/ou assise, elle pourra s'ajuster dans sa configuration aux approches plus intimistes en se transformant en salle type club ou cabaret avec des tables et des chaises mobiles. Dans cette configuration, elle accueille alors environ 100-120 personnes assises.

La salle servira également de lieu ouvert aux formes artistiques les plus innovantes, expérimentations et recherches d'effets croisant le son, l'image et le mouvement. Elle est donc pourvue d'un équipement adapté à ces usages multiples.

La petite salle sera équipée d'une scène réalisée à l'aide de praticables permettant de varier la hauteur de la scène, sa taille et sa configuration.

• *Centre de ressources*

Le centre de ressources intégrera des salles de répétitions, un studio d'enregistrements et un espace multimédia.

La fréquentation du centre de ressources concerne un public différent de celui de la diffusion. Il s'agit essentiellement des amateurs en situation d'apprentissage et de perfectionnement ainsi que de professionnels pour la préparation des concerts.

Afin de répondre aux besoins des musiciens et des groupes, il faudra prévoir des *salles de répétitions* de taille différente: pour les petits ensembles, les grands ensembles et la danse.

Un *studio d'enregistrements*, interconnecté entre les salles de répétitions et la petite salle de spectacles permettra des enregistrements de qualité.

Le centre de ressources et d'*informations documentaires* proposera en outre:

- des bases de données (artistiques, musicales, juridiques, réglementaires, relatives aux aides financières et promotionnelles) centralisant toutes les informations nécessaires en relation avec le développement et le soutien technique et promotionnel des artistes;
- des documentations sur le multimédia, les politiques culturelles, des études et actes de colloques.

Un *espace multimédia* intégrant un service documentation/bibliothèque sera équipé d'une douzaine de postes informatiques donnant accès à Internet et configurés pour la musique assistée par ordinateur (avec sampler, clavier, casques ...). Cette infrastructure permettra d'une part aux usagers du centre de ressources de faire des recherches sur internet, d'autre part la mise en place de formations, soit d'amateurs ou de scolaires soit de musiciens d'horizons différents (musique contemporaine, classique, actuelle), etc.

• *Accueil des artistes*

L'accueil des artistes joue un rôle non négligeable pour l'image de marque et la commercialisation du futur Centre de Musique. Aussi faut-il que les loges, le catering et la logistique des spectacles répondent aux attentes des artistes que l'on veut inviter.

Les loges d'artistes et la logistique spectacles répondront aux besoins des deux salles de concerts qui pourront fonctionner simultanément. Afin de garantir un accueil répondant au standard des grandes salles de spectacles européennes, il y aura des loges pour les artistes et leur accompagnement. Ces loges desservant la grande et la petite salle séparément seront modulables et convertibles selon les besoins (loges individuelles, collectives), avec un service-catering à proximité.

Un bureau de production équipé sera mis à disposition des producteurs les jours de concerts.

• *Gestion et logistique*

De l'agencement de l'organisation interne dépendra l'activité globale du Centre de Musique: d'une part, les activités de coordination administrative et artistique s'appuyant sur les bureaux du personnel et les moyens communs afférents et, d'autre part, la logistique propre au bâtiment assurant le fonctionnement quotidien, l'entretien et la maintenance courants.

Par ailleurs, les espaces logistiques doivent permettre un déroulement rapide et aisé de toutes les opérations de montage et de démontage de matériel de scène.

Il faudra donc prévoir les espaces logistiques suivants:

- espaces de stationnement:
 - pour les semi-remorques transportant le matériel de spectacle et les instruments;
 - pour les véhicules de service propres à l'équipement;
 - pour les véhicules du personnel;
- espace de transit: comportant un espace pour le déchargement des livraisons, situé au niveau de la grande salle et dans l'axe du plateau, et complété par un espace de stockage temporaire des caisses, instruments, ...;
- magasins et stockages: pour l'ensemble des matériels scéniques (praticables, ...), projecteurs, matériel de sonorisation, ...;
- atelier: pour permettre les interventions et petites réparations courantes comme d'urgence.

• *Parking*

Le projet prévoit quelque 175 emplacements pour voitures. Ceux-ci sont, d'une part, destinés à servir pour le fonctionnement quotidien et les petits spectacles du Centre de Musique. D'autre part, le parking servira aux autres équipements de l'Etat qui s'installeront à proximité (centre national de culture indus-

trielle, archives, institutions universitaires, bâtiment administratif) et qui, compte tenu de leur typologie, ne pourront être pourvus d'emplacements de voitures pour leurs propres besoins.

Les emplacements restants pourront être mis en location temporaire, ce qui représentera un revenu non négligeable pour le Centre de Musique.

Pour les grands spectacles publics, le transport en commun sera privilégié. Les voitures seront orientées vers le parking situé au sud de Belval-Ouest à partir duquel des navettes de transport public seront organisées.

IV. Structure de gestion

En ce qui concerne la gestion du futur Centre de Musique, trois objectifs primaires sont à considérer:

- la programmation de spectacles doit viser un grand public diversifié et respecter la panoplie de genres de musique et de spectacles différents;
- la nouvelle infrastructure doit être intégrée au mieux dans l'offre culturelle du Luxembourg et de la grande région Sarre-Lor-Lux d'une part, et dans celle de la région Sud et de la ville d'Esch/Alzette, d'autre part;
- la nouvelle infrastructure culturelle doit faire naître des synergies entre les autres activités déployées sur le site de Belval-Ouest.

En ce qui concerne la forme de gestion proprement dite, différentes solutions peuvent être envisagées allant d'une gestion publique à une gestion entièrement privée, en passant par une structure du type d'établissement public à créer par une loi séparée. Rappelons ici qu'un des objectifs fondamentaux du Centre de Musique consiste à offrir aux artistes amateurs et semi-professionnels des outils de travail et de préparation à la vie professionnelle. La puissance publique ne saurait à ce titre être absente de la gestion de l'équipement. Il s'agira donc d'explorer dans les meilleurs délais les pistes potentielles pour mettre en place le plus rapidement cette structure.

La planification et la construction du Centre de Musique nécessitent dès le départ un *accompagnement professionnel* afin de mettre sur pied le programme culturel et artistique et d'intégrer le nouvel espace dans le contexte culturel, artistique, social et économique de la région.

Pendant la période de réalisation il serait utile de mettre en place une *structure de préfiguration* qui prendra des initiatives préfigurant les projets qui seront développés dans le futur par le Centre de Musique et augureront les objectifs qu'il aura à atteindre ainsi que le rôle qui lui sera confié.

Dans l'optique de créer un lieu de référence de la scène musicale luxembourgeoise, il est de rigueur d'établir très tôt les contacts avec les musiciens et les groupes au Luxembourg. De même, les grands groupes internationaux ayant un agenda chargé, il importe de prévoir une planification à longue date et de commencer ce travail dès maintenant.

Conclusion

Les objectifs proposés pour le *Centre de Musique Amplifiée* sont les suivants:

- *disposer d'un outil de diffusion de concerts de musiques amplifiées*, avec une jauge limitée à 4.000 places pour une grande salle et 500 places pour une seconde salle de type club
- *offrir des services aux groupes* (amateurs, semi-professionnels comme professionnels) de musiciens et d'artistes (danseurs, ...) à travers la mise en place d'un *centre de ressources*:
 - * salles de répétitions,
 - * infrastructure d'enregistrement pour réalisation d'outils promotionnels ou autres,
 - * centre de documentation musicale.

La palette de moyens ainsi disponibles permettra en outre l'accueil de divers types de manifestations temporaires: rencontres, ateliers, forums artistiques ou autres.

Le Centre de Musique devra être conçu pour que tous les acteurs de musique amplifiée, à savoir le public et les musiciens d'une part, mais aussi, d'autre part, les producteurs d'enregistrements, les producteurs de spectacles, les ingénieurs du son, les ingénieurs et manipulateurs de lumières ainsi que

tous autres professionnels et amateurs de musique qui désirent élargir leurs connaissances, expériences et champ d'activités puissent profiter et bénéficier de cette structure.

Un espace cafétéria-brasserie/commerce, qui fonctionnera indépendamment mais en étroite collaboration avec le Centre de Musique, sera ouvert quotidiennement au grand public et participera à la promotion du lieu.

Equipé de telle sorte, le nouveau Centre de Musique à Esch-Belval est prédestiné à devenir un lieu de référence en matière de culture musicale dans la grande région.

En plus, il ne faut pas perdre de vue que les activités décrites ci-dessus feront naître, à part l'apport à la scène musicale locale et régionale, un énorme potentiel de créativité et un ensemble de nouveaux emplois dans le domaine des musiques amplifiées. En effet, le Centre de Musique suscitera l'intérêt d'entreprises oeuvrant dans ces domaines à s'implanter à Belval-Ouest.

Le Centre de Musique sera un des premiers grands projets à être réalisés sur le site des friches industrielles d'Esch-Belval et contribuera largement à la dynamique de développement du futur quartier. Le Centre de Musique sera accessible par transports publics, route, autoroute, bicyclette et à pied. Une architecture porteuse d'image d'ouverture et d'accueil, de modernisme et de dynamisme en fera un élément phare du nouveau quartier. Situé à proximité des hauts fourneaux, image de marque du nouveau quartier, le Centre de Musique disposera en outre d'une coulisse formidable lors de l'organisation de concerts en plein air.

*

B) PARTIE TECHNIQUE

I. Concept urbanistique

Le gouvernement a décidé de construire le nouveau Centre de Musique sur les friches de Belval-Ouest, premier des projets de reconversion des friches industrielles dans le sud du pays. Le projet de développement urbain comporte trois grands quartiers, à savoir le grand quartier d'habitation Belval affecté à l'habitat, au petit commerce et aux services communs, situé aux abords de la localité de Belvaux, le Square Mile, quartier central à fonctions mixtes, réservé prioritairement au secteur tertiaire public et privé et au commerce, et finalement la Terrasse des Hauts Fourneaux où se développera la Cité des Sciences.

C'est dans ce dernier quartier qu'est également implanté le Centre de Musique, plus précisément au sud de l'enceinte des hauts fourneaux, espace où sera développé le futur Centre National de la Culture Industrielle.

Le choix de cet emplacement situé à cheval entre la zone urbanisée et les chemins de fer, est motivé par les réflexions suivantes:

- Le Centre de Musique fait partie intégrante des projets culturels (Centre National de la Culture Industrielle) à développer autour de la terrasse des hauts fourneaux. Ayant un rôle certain à jouer dans ce cadre, il demande la proximité des lieux où se dérouleront ces projets. Il profitera de l'incomparable coulisse des hauts fourneaux pour l'organisation des spectacles en plein air qui y gagneront en prestige. Ce lieu extraordinaire contribuera certainement à transporter une image de marque dont bénéficiera finalement l'ensemble du site.
- Situé aux abords d'un quartier animé d'un côté (Centre National de la Culture Industrielle, Utopolis) et des chemins de fer de l'autre côté, le Centre de Musique ne causera pas de nuisances au niveau du bruit pour son entourage.
- La proximité immédiate de la gare train et tram est un avantage appréciable dans la mesure où le Centre de Musique s'adresse à un public jeune et moins jeune, mais en tout cas pour les grandes manifestations à un public nombreux. Ceci exige le recours prioritaire au transport en commun.
- Le parking de dissuasion (Park + Ride) situé à une distance inférieure à 5 minutes au sud du nouvel espace urbain peut servir de parking d'accueil.

Par le volume important de la grande salle de concert, le Centre de Musique constitue, ensemble avec les hauts fourneaux, un „Land mark“ incontournable de l'accès sud du site et borde la terrasse des hauts fourneaux d'une manière indélébile pour créer un espace urbain parfaitement défini.

Directement relié à l'accès piéton tant de la gare que du parking de dissuasion situé au-delà des lignes de chemin de fer, le Centre de Musique est, grâce à son concept ouvert et contextuel, une porte privilégiée du quartier de la terrasse des hauts fourneaux.

Finalement, le Centre de Musique, et plus particulièrement les activités permanentes et publiques du centre de ressources, contribuent à l'animation socioculturelle de la terrasse des hauts fourneaux.

II. Concept fonctionnel

Le concept fonctionnel du Centre de Musique dégage 3 secteurs cohérents:

1. Espace public
2. Espace grands spectacles
3. Espace centre de ressources

1. Espace public

L'espace public du Centre de Musique comporte:

- Le parvis
- L'accueil général (foyer, information, billetterie, vestiaires, sanitaires)
- Les café-brasserie/commerce

L'organisation des espaces publics vise la création d'un lieu public vivant et d'un lieu de spectacles fonctionnel.

Pour gérer d'une manière optimale les flux des spectateurs, en particulier à l'arrivée et au départ des grandes manifestations, les accès sont aménagés de façon à garantir toute la sécurité nécessaire aussi bien à l'attente avant les manifestations qu'à l'évacuation à la sortie des spectacles. Le grand parvis joue un rôle important de rétention dans ce contexte; il est dimensionné de manière à pouvoir absorber un nombre suffisant de personnes afin d'éviter les débordements sur les voies de circulation.

Le parvis pourra en outre servir d'espace d'animation et de promotion des manifestations programmées ou encore à l'organisation de spectacles en plein air avec comme coulisse les hauts fourneaux.

L'espace foyer/accueil a une fonction double. Grand hall public et accès urbain pour les piétons en provenance de la gare ferroviaire et du parking de dissuasion situé à proximité immédiate, il est par ailleurs la charnière entre d'une part, le centre de ressources et, d'autre part, la grande salle de concert. Il sert à l'accueil et à l'orientation des utilisateurs ainsi qu'à la diffusion d'informations.

Un espace de restauration du genre café-brasserie et un magasin commercialisant des produits en rapport avec le Centre de Musique contribuent à l'animation permanente du lieu. Le fonctionnement autonome de ces activités est assuré par un accès indépendant.

2. Espace „grands spectacles“

L'espace „grands spectacles“ comporte:

- La grande salle
- L'accueil des artistes (loges, service-catering, ...)
- La logistique

La grande salle est l'élément central du programme du Centre de Musique, mais n'étant pas utilisée quotidiennement, elle est indépendante du centre de ressources et de la petite salle et peut être mise en veille pour réduire les frais d'exploitation sans pour autant préjudicier à l'exploitation du centre de ressources.

Le dimensionnement de la grande salle répond aux contraintes des jauges du public et de hauteur liées à la préparation et au déroulement des spectacles.

La jauge de la salle est fixée à 4.000 spectateurs pouvant comporter 1.500 places assises sur gradins mobiles et 2.500 places debout en parterre. Le nombre de places assises peut être porté à 3.000 unités grâce à la mise en place de sièges en parterre dont l'emplacement peut varier suivant la localisation de la scène. Ainsi la salle permet-elle une exploitation modulée pouvant accueillir des spectacles divers.

La hauteur libre au-dessus de la scène (c.-à-d. sous gril ou passerelles techniques permettant la mise en place de projecteurs, sonorisations, éléments légers de décor, ...) est de 17 m. Cette hauteur est déterminée en fonction de la courbe de visibilité induite par le profil de la salle, sa jauge et ses configurations diverses possibles. La scène a une hauteur de l'ordre de 2 m.

Pour garantir une exploitation optimale de la salle, la flexibilité quant à l'aménagement de la scène est indispensable. La scène est donc amovible permettant son installation au gré des manifestations. Ceci exige également une flexibilité adéquate des espaces spectateurs.

Cette modularité implique la nécessité des surfaces de stockage pour les éléments de gradins et de scènes qui seront aménagées au contact direct avec la salle.

Les vestiaires et les sanitaires publics qui sont utilisés lors de grands spectacles sont aménagés en nombre suffisant à proximité de la salle et au contact direct avec le foyer principal. Leur configuration et leur nombre sont définis en fonction de la capacité maximale de la scène en prenant en compte une utilisation très ponctuelle mais intense.

L'espace accueil des artistes est directement accessible de l'extérieur, séparément de l'accès public. Il est en relation directe avec la scène, lieu de travail des artistes. Il comporte des vestiaires et loges réservés aux artistes et au personnel des équipes techniques, des espaces de repos et de catering.

L'ensemble livraisons/transit/plateau de la grande salle est organisé de façon à garantir un déchargement et un acheminement rapide des matériels de scène et des instruments depuis l'espace de stationnement vers le plateau de la grande salle, et réciproquement à la fin des spectacles. En particulier l'aire de transit est située dans l'axe du plateau.

Rappelons en effet que les artistes et groupes en tournée arrivent le plus souvent sur les lieux le jour même du spectacle avec l'ensemble des matériels pour en repartir dès que celui-ci s'achève. Une rotation logistique rapide représente donc une contrainte à prendre en compte dans la conception spatiale de l'équipement.

Aussi l'espace scénique et toute la salle sont-ils accessibles aux Poids Lourds.

3. Espace centre de ressources

L'espace du centre de ressources comporte:

- La petite salle de spectacle
- Huit salles de répétitions
- Un studio d'enregistrement
- Le centre de documentation
- Les bureaux et salles de réunions

Le centre de ressources est accessible depuis le grand hall public et aura un accès particulier aménagé de façon qu'en cas de spectacle dans la petite salle, le grand hall public pourra servir de dégagement. Cet aménagement permet également une utilisation conjointe ou complémentaire des deux salles.

La petite salle de spectacle d'une capacité de 500 spectateurs est liée plus étroitement au centre de ressources. Elle dégage une atmosphère plus intimiste propice aux spectacles s'adressant à un public averti. Celle-ci aura une hauteur de 10 m et une hauteur de scène de 0,60 à 1,2 m. Cette salle peut également servir comme salle de répétition pour les spectacles produits par le Centre de Musique ou pour des artistes en résidence, ou encore comme espace d'expérimentation pour des nouvelles formes artistiques. Si la grande salle met à disposition une infrastructure technique et scénique de base qui est complétée de cas en cas par les producteurs, la petite salle est équipée à demeure offrant tous les équipements nécessaires aux spectacles.

Les salles de répétitions, le studio d'enregistrement et la salle de documentation forment un bloc à part mais à proximité de la petite salle. Ces équipements sont mis à disposition des artistes résidents ou non résidents qui trouvent ainsi des conditions optimales pour se parfaire dans leur discipline pour éventuellement rejoindre le monde professionnel du spectacle. Cet ensemble forme une entité fonctionnelle cohérente complétée par une structure administrative et de gestion.

La desserte du centre de ressources et de la petite salle (matériels et instruments: produits lourds, fragiles, souvent coûteux) se fera par l'accès réservé aux livraisons.

III. Concept architectural

Le concept architectural est particulièrement conditionné par les exigences fonctionnelles et opérationnelles du Centre de Musique.

Ainsi, le projet est constitué de trois éléments à savoir la grande salle de concerts, le centre de ressources et le hall d'accueil public.

La grande salle de musique est constituée d'un voile porteur périphérique supportant une ossature en profilés métalliques d'une portée libre de 40 m. La hauteur libre est de 17 m. La profondeur de la salle, scène et arrière-scène comprises, est de 95 m.

La hauteur statique de la structure métallique (4,0-4,5 m) est utilisée pour l'intégration de toutes les installations techniques et scéniques, à savoir les gaines de reprises d'air, la distribution des gaines de ventilation, les appareils d'éclairage, le gril technique avec tous les appareils de levage scénique.

La couverture de la salle est réalisée au moyen d'une dalle en béton isolée pour garantir grâce à la masse le confort acoustique nécessaire.

Le fonds du parterre est plat sur toute la surface de la salle. Le sol est du type industriel permettant la circulation de véhicules lourds allant jusqu'aux semi-remorques tout en garantissant un entretien facile et efficace. La surcharge des planchers dépasse les 1,6 tonnes au m².

Les gradins mobiles peuvent être aménagés dans le dernier tiers de la salle. La déclivité des gradins est étudiée en fonction de la courbe de visibilité.

L'isolation thermique de la salle est relative et uniquement définie de façon à éviter la condensation. En effet, eu égard à l'utilisation ponctuelle de la salle, son réchauffement est un problème très relatif. Il suffit en effet de tempérer l'espace pour une courte durée et surtout en début des spectacles, le dégagement calorifique des équipements de scène et surtout des spectateurs dépassant largement les besoins. Il faudra par contre ventiler pour garantir l'apport d'air neuf suffisant.

Les parois de la salle sont réalisées en panneaux absorbants pour garantir une acoustique appropriée aux spectacles de musique amplifiée. Le traitement est choisi en veillant à l'application de toutes les normes en matière de prévention des incendies.

Le long des parois latérales sont aménagées des galeries techniques accessibles d'une largeur de 2,5 m, servant d'une part de support aux appareils d'éclairage directionnels de scène et d'effets spéciaux et, d'autre part, aux gaines de ventilation jet-stream garantissant un balayage parfait de tout le volume.

La scène est réalisée en praticables amovibles permettant le déplacement et l'agencement de la scène adaptable à toutes les configurations suivant les spectacles produits. Il en est de même pour les gradins amovibles. Ceci implique la disponibilité de stockage suffisant directement accessible à partir de la salle même.

En sous-oeuvre de la salle est aménagé, en dehors des surfaces de stockage, un parking souterrain de quelque 175 emplacements ainsi que les locaux techniques indispensables.

Le centre de ressources est le second élément architectural. Si la grande salle se caractérise par son autarcie et son indépendance architecturale qu'implique surtout son volume hors du commun, le centre de ressources quant à lui est d'une conception plus intégrée et surtout consensuelle avec la construction mitoyenne. Ce concept s'impose pour des considérations urbanistiques. En effet, il s'agit d'éviter toute rupture d'échelle.

D'une hauteur de 12 m, le centre de ressources comporte partiellement deux, respectivement trois niveaux alors que la petite salle de musique aménagée à l'arrière du centre occupe l'espace sur toute la hauteur. Cette salle d'une dimension de 20 m de large sur 40 m de long a une hauteur libre de 10 m. Le fond de la salle est plat.

A la différence de la grande salle, celle-ci est équipée à demeure en installations scéniques.

Dans le sous-sol du centre de ressources sont aménagés les stockages ainsi que les locaux de réserves et les locaux techniques propres à celui-ci.

Le grand hall public est conçu comme un espace urbain avec des grandes surfaces de circulation. Servant dans son ordinaire de hall de passage et d'entrée principale du site pour les piétons en provenance du parking de dissuasion et de la gare ferroviaire, il est utilisé lors des manifestations et concerts qui sont organisés aussi bien dans la grande que dans la petite salle de concerts comme hall et foyer d'accès.

IV. Programme de construction (m²)*Programme de construction*

Accueil général			2.185
Accueil (Hall + Foyer)		1.225	
Services		520	
Information – Orientation	30		
Vestiaires	150		
Sanitaires du public	340		
Café-Brasserie/Commerce		440	
Salle 80 couverts	160		
Annexes	80		
Commerce	200		
Diffusion			3.375
Grande Salle – max. 4.000 places		2.750	
Public	2.000		
Ensemble scénique	700		
Régie	50		
Petite Salle – 500 places		625	
Public	350		
Ensemble scénique	240		
Régie	35		
Centre de ressources			705
Documentation musicale		80	
Espace Multimédia 12 places	50		
Bureau	15		
Rangement – Stockage	15		
Pratique musicale et Répétitions		625	
Salles de répétitions	450		
Enregistrements et production	100		
Services divers	75		
Accueil Artistes			450
Loges		250	
Foyer des artistes		100	
Services		100	
Gestion			240
Bureaux		150	
Réunions		80	
Logistique gestion		10	
Logistique			915
Zone d'entrée des artistes		80	
Hall	25		
Bureaux/PC	40		
Rangement	15		

Transit			370	
Livraisons	230			
Stockage temporaire instruments/caisses, ...	140			
Accueil du personnel technique			115	
Bureau	45			
Vestiaires/Foyer	40			
Sanitaires – Douches	30			
Accueil des entreprises extérieures			30	
Magasins – Stockages			255	
Sanitaires			30	
Atelier			35	
Stationnement souterrain				6.050
Public	175	30	5.250	
Stockage			200	
Locaux techniques			600	
Total surfaces utiles				13.920

V. Estimation budgétaire

Estimation budgétaire en € (Indice 554,26)

Désignation	Coût	Total	TVA	Total
<i>Travaux préparatoires</i>				
Préparation terrain	560.000			
Travaux de démolition	50.000			
Sondages	100.000			
Total		710.000		
TVA sur travaux préparatoires			107.000	
<i>Total Travaux préparatoires</i>				<i>817.000</i>
<i>Construction</i>				
Gros oeuvre clos et couvert	8.350.000			
Installations techniques	4.510.000			
Agencement	4.420.000			
Total		17.280.000		
TVA sur construction			2.592.000	
<i>Total Construction</i>				<i>19.872.000</i>
<i>Equipements et Aménagements</i>				
Equipement	1.850.000			
Mobilier	1.270.000			
Décor artistique	270.000			
Total		3.390.000		
TVA sur équipement et aménagements			509.000	
<i>Total Equipements et Aménagements</i>				<i>3.899.000</i>
<i>Aménagements extérieurs</i>				

<i>Désignation</i>	<i>Coût</i>	<i>Total</i>	<i>TVA</i>	<i>Total</i>
Total		830.000		
TVA sur aménagements extérieurs			125.000	
<i>Total Aménagements extérieurs</i>				<i>955.000</i>
<i>Etudes et Gestion</i>				
Honoraires architectes et ingénieurs	2.021.000			
Frais de coordination et de gestion	1.333.000			
Frais généraux et de production	289.000			
Total		3.643.000		
TVA sur études et gestion			437.000	
<i>Total Etudes et Gestion</i>				<i>4.080.000</i>
<i>Total Général</i>				<i>29.623.000</i>

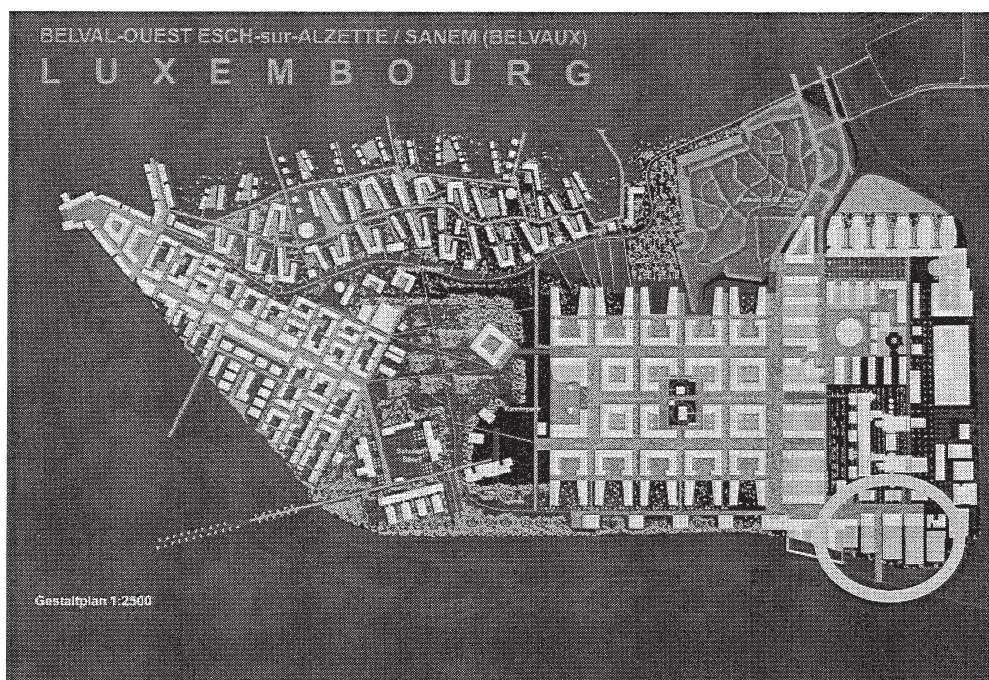
* Les frais de coordination et de gestion:

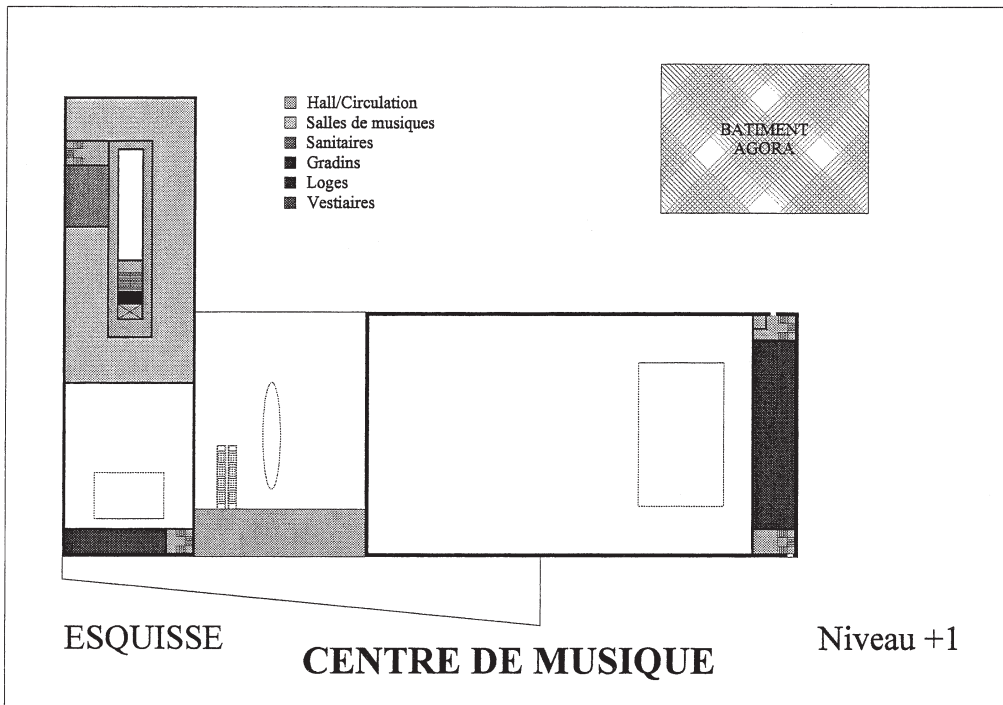
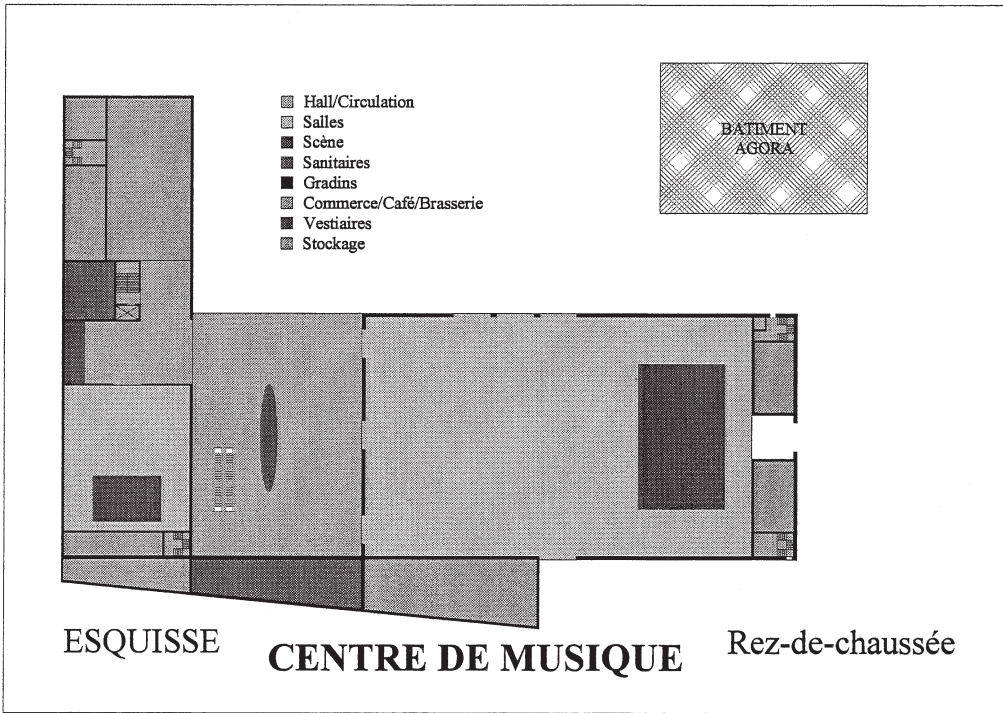
Conformément à l'article 3 de la loi portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest, l'établissement supporte les dépenses relatives à sa mission et subvient à ses frais de fonctionnement. Pour couvrir ces frais un taux de 5,5% est appliqué sur le budget hors TVA géré par l'établissement.

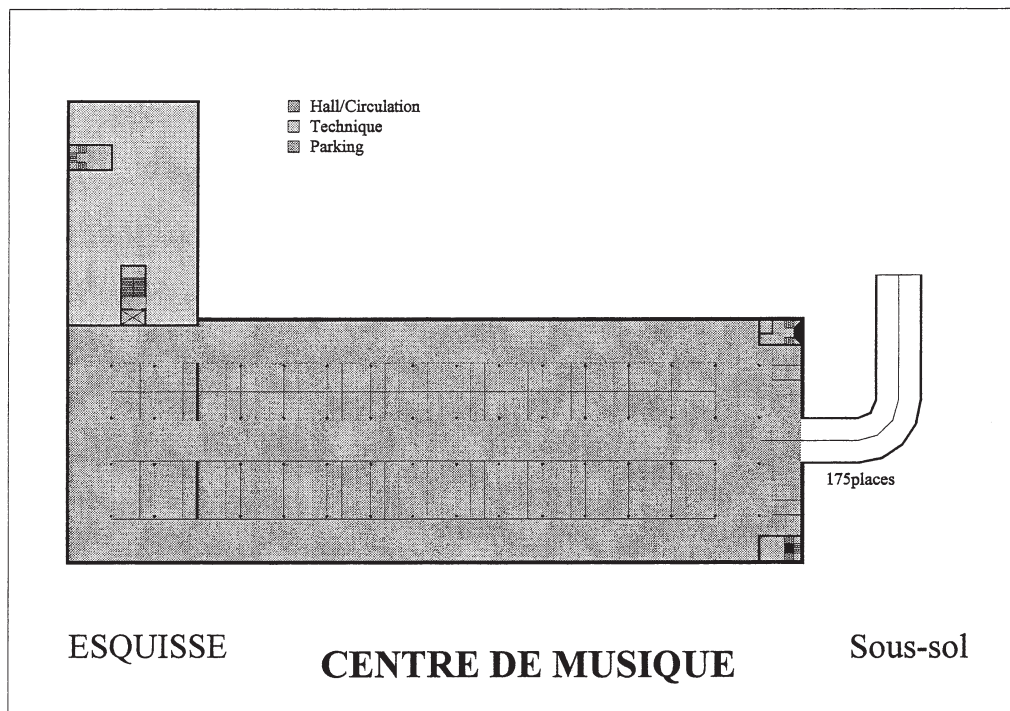
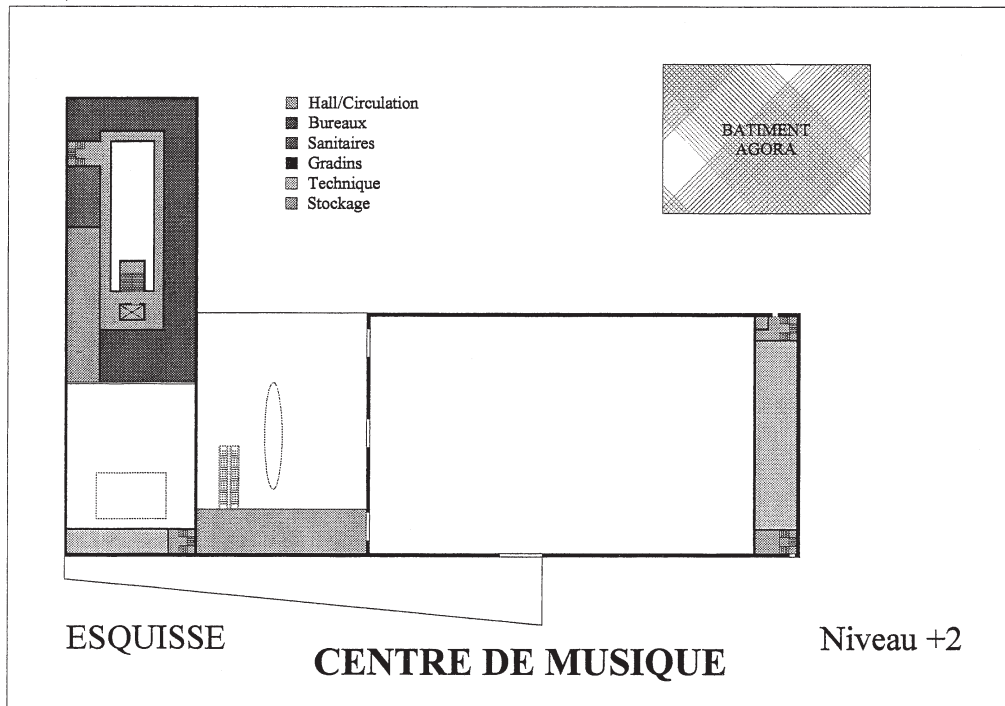
* Frais généraux et de production:

Pour couvrir les frais généraux propres à la réalisation du projet, notamment le coût des taxes, des autorisations etc. ainsi que les frais de production relatifs aux cahiers des charges, aux appels d'offres, aux maquettes de présentation et autres publications un taux de 1,2% est appliqué sur le budget hors TVA géré par l'établissement.

VI. Esquisses







FICHE FINANCIERE

COUT D'EXPLOITATION

Construction d'un Centre de Musique amplifiée sur la friche de Belval-Ouest

(Dossier projet de loi basé sur l'étude de programmation)

Note d'accompagnement du projet de loi du 22 novembre 2000, concernant les frais de consommation et d'entretien annuels conformément à l'article 79 de la loi du 8 juin sub. A) sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat.

<i>A. Frais de consommation</i>		
1. Consommation électricité	21.500	
2. Consommation chauffage et ventilation	21.000	
3. Consommation d'eau	5.000	
<i>Total Consommation annuels H.T.V.A. (euros/a)</i>	<i>47.500</i>	
<i>B. Frais d'entretien et de maintenance</i>		
1. Installations techniques	9.500	20%
2. Bâtiment (entretien préventif)	571.725	
6. Nettoyage journalier hall public + centre de ressource	20.000	
7. Nettoyage façades et alentours	60.000	
8. Equipements spéciaux	312.000	
<i>Total Frais d'entretien H.T.V.A. (euros/a)</i>	<i>661.225</i>	
<i>Total général annuel arrondi H.T.V.A. (euros/a)</i>	<i>709.000</i>	
<i>Total général annuel arrondi T.T.C. (euros/a)</i>	<i>815.350</i>	

<i>Travaux HTVA</i>	<i>Clos et couvert</i>	<i>Inst. Tech.</i>	<i>Agencements</i>	<i>Total</i>	<i>Equipements</i>
Bâtiment	9.060.000	4.510.000	4.420.000	17.990.000	3.120.000

<i>Frais annuels HTVA</i>	<i>Clos et couvert</i>	<i>Inst. Tech.</i>	<i>Agencements</i>	<i>Total</i>	<i>Equipements</i>
Valeur Résiduelle (%)	25%	10%	10%		0%
Durée d'amortissement (a)	40	20	20		10
	169.875	202.950	198.900	571.725 3,2%	312.000

